

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 036/2025

Objet : Décision relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer et signer la déclaration préalable de travaux ainsi que l'autorisation de Travaux (A.T.) concernant la Salle Malraux.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération n°7/2020 du 2 juin 2020 donnant délégation au Maire de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux jusqu'à 500 000 €

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 septembre 2016, rectifié le 26 janvier 2017 et modifié par délibération du conseil municipal du 6 décembre 2018 ;

Vu la modification n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 7 octobre 2021 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2024-50 du 19/09/2024 portant l'arrêt de la révision du Plan Local d'Urbanisme révisé ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux sur le bâtiment de la Salle Malraux, sis 57, rue André Malraux, notamment les modifications de façades et la condamnation d'une porte de secours avec la création d'une issue de secours supplémentaire.

Considérant que les travaux projetés modifient l'aspect extérieur du bâtiment et modifient l'établissement recevant du public, par conséquent des autorisations d'urbanisme sont requises ;

DECIDE

Article 1^{er} – Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer l'Autorisation de Travaux (A.T.) et la Déclaration Préalable de travaux requise en la matière, ainsi que tous les documents y afférent relatifs aux travaux de modification de façades d'un établissement recevant du public avec la condamnation d'une porte de secours et la création d'une issue de secours supplémentaire concernant le bâtiment de la Salle Malraux sise 57, rue André Malraux.

Fait à Fleury-Mérogis,

19/06/2025

Le Maire,

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération,



Olivier Corzani
Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20250723-DEC-36-2025-CC
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025